

24 MAI 2022

# MAIRIE DE NEUVY LE ROI



03 37 37 0 - mairie.neuivy-le-roi@wanadoo.fr - Tél. 02 47 29 71 71 - Fax 02 47 29 71 72



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

**Étaient présents :** Mmes MM. Flavien THÉLISSON - Agnès PRUNET - Nicolas GROSSI - Guillaume PIOCHON - Justine MARCHAND - François LECHRIST - Pauline RENAUDIN - Patricia VINCENT - Geoffrey BEDU - Mylène APPEL - Éric BRIAULT.

**Absentes excusées :** Anne GOGUÉ qui donne pouvoir à Agnès PRUNET - Graziella LEPLEY qui donne pouvoir à Flavien THÉLISSON

**Absents :** Yannick BARRIOS - Philippe CHANDONNAY

M. Geoffrey BEDU a été désigné secrétaire de séance

### N° 5-05.05.2022 - OBJET : DÉFINITION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « LES COQUELICOTS »

Le Maire rappelle la réalisation d'un lotissement communal dénommé « Les Coquelicots » avec création de 10 lots à bâtir d'une superficie variant de 407 m<sup>2</sup> à 679 m<sup>2</sup> suivant le plan ci-joint. Par délibération du 01.08.2019, le lot N° 1 a été cédé à l'organisme AGES ET VIE pour y réaliser des logements destinés aux personnes âgées ou handicapés au prix de 20 € HT le m<sup>2</sup> pour une contenance de 2407 m<sup>2</sup>.

Les travaux de viabilisation des terrains sont en partis achevés, une pré visite de réception de chantier a été organisée, et la partie des espaces verts doit être réalisée en fonction de la végétation et de la saison. En conséquence, compte tenu des demandes adressées en Mairie, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains et de lancer la commercialisation des parcelles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le permis d'aménager accordé par Arrêté n° 21URB-004 du 14 janvier 2021,

Vu le règlement du lotissement, complémentaire au P.L.U. (PA10)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2021 créant un budget annexe lotissement,

Vu la délibération du 1.08.2019 attribuant le lot n°1 à l'organisme Ages et Vie -Région Centre - Val de Loire,

➤ DÉCIDE de définir le prix de vente des lots comme suit :

Lots	Superficie	Emprises au sol max	Coût proposé à la vente Prix H.T	Coût proposé à la vente Prix T.T.C
2	424	125	23 043, 33	27 652
3	524	125	28 478, 33	34 174
4	641	125	34 836, 67	41 804
5	679	125	36 902, 50	44 283
6	549	125	29 836, 67	35 804
7	552	125	30 000, 00	36 000
8	503	125	27 336, 67	32 804
9	407	125	22 119, 17	26 543
10	505	125	27 445, 83	32 935

Sous-Total			259 999, 17	311 999
Lot	Superficie	Emprises au sol max	Coût proposé à la vente Prix H.T	Coût proposé à la vente Prix T.T.C
1	2407	894	48 140, 00	57 768
Total			308 139, 17	369 767

- de confier à Me Thomas HASLÉ, notaire associé, domicilié 61 Rue du Mûrier 37350 Saint-Cyr-sur-Loire, la rédaction de tous les actes liés à la vente de tous les lots,

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les promesses de ventes et les actes notariés correspondant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

Cette délibération annule et remplace celle du 17 février 2022 enregistrée sous le numéro **9-17.02.2022**.

Date de convocation : 28.04.2022

Membres en exercice : 15 - Membres présents : 11 - Membres représentés : 2

Délibération certifiée exécutoire - Affichée ou notifiée le 13 mai 2022

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Flavien THÉLISSON

Confirmée exécutoire,  
Le Maire, Flavien THÉLISSON

